

Perspectives

ÉLECTORALES

Participation des Autochtones et des jeunes aux élections fédérales



Il est possible de consulter d'autres articles publiés dans *Perspectives électorales* sur le site Web d'Élections Canada, à www.elections.ca.

Table des matières

Participation
des Autochtones
et des jeunes
aux élections fédérales

Les candidats autochtones à l'élection générale de 2004
(Janvier 2005) 1

Table ronde sur les jeunes Autochtones et le processus électoral
fédéral (Avril 2004) 7

Forum national sur le vote des jeunes (Avril 2004) 11

Leonard Marchand : le premier Indien inscrit à être élu au Parlement
du Canada (Juin 2000) 17

Note : Les opinions exprimées par les auteurs ne reflètent pas nécessairement celles
du directeur général des élections du Canada.

Les candidats
autochtones
à l'élection générale
de 2004
(Janvier 2005)



Les candidats autochtones à l'élection générale de 2004

Loretta Smith

Candidate à la maîtrise, Département de science politique, Université de Guelph

Nous dressons dans les pages qui suivent un portrait statistique de la participation des candidats autochtones à l'élection générale de 2004, considérée comme un des aspects de la représentation des Autochtones au sein des institutions politiques du Canada. Vu l'importance des partis politiques comme canaux de représentation, notre analyse porte sur les candidats autochtones que les cinq principaux partis ont soutenus, ainsi que sur leur circonscription, la proportion des votes qu'ils ont obtenus et l'issue de leur campagne. Nous en arrivons à la conclusion que les peuples autochtones sont insuffisamment représentés (quantitativement et qualitativement) dans le processus électoral canadien.

Les données présentées dans cet article proviennent de sources diverses, dont les sites Web de Statistique Canada, d'Élections Canada et des partis politiques enregistrés. D'autres renseignements ont été obtenus auprès de représentants des cinq partis retenus aux fins d'analyse, soit le Bloc Québécois (BQ), le Parti conservateur du Canada (conservateurs), Le Parti Vert du Canada (verts), le Parti libéral du Canada (libéraux) et le Nouveau Parti Démocratique (N.P.D.). Nous ne tenons pas compte ici des candidats qui n'ont pas été soutenus par ces partis¹. Les données utilisées reposent en grande partie sur l'auto-identification des candidats comme Autochtones qui, malgré ses lacunes inhérentes, reste le seul moyen disponible².

Les Autochtones au Canada

Selon les données du dernier recensement, les Autochtones représentent environ 3,3 % de la population canadienne³.

La population autochtone se distingue de la population générale à quelques égards. Par exemple, son âge moyen est plus bas (une plus grande proportion de ses membres ont moins de 19 ans)⁴, et son ratio femmes-hommes est un peu plus élevé⁵. Ces petites différences ont leur importance, comme on le verra plus loin.

Les candidats autochtones à l'élection de 2004

À l'élection générale de 2004, le nombre de circonscriptions fédérales est passé de 301 à 308. Les cinq principaux partis ont soutenu 27 candidats s'étant identifiés comme Autochtones, dans 25 circonscriptions. Le BQ, les conservateurs, les verts, les libéraux et le N.P.D. ont soutenu en tout 1 307 candidats dans les 308 circonscriptions. Le BQ a soutenu un candidat autochtone sur un total de 75 candidats (1,33 %)⁶; les conservateurs, 3 sur 308 (0,97 %)⁷; les verts, 4 sur 308 (1,3 %)⁸; le N.P.D., 8 sur 308 (2,6 %)⁹; et les libéraux, 11 sur 308 (3,57 %)¹⁰. Le Parti libéral est donc le seul dont le pourcentage de candidats autochtones égalait ou excédait la proportion d'Autochtones dans la population canadienne.

Ont-ils été élus?

Le tableau 1 présente les candidats autochtones des cinq principaux partis et les circonscriptions où ils se sont présentés. Sur ces 25 circonscriptions, 23 ne comptaient qu'un seul candidat autochtone, une (Athabasca) en comptait deux, et la dernière (Rivière Churchill), trois (dont Rick Laliberte, un candidat indépendant qui ne figure donc pas dans les tableaux). Les candidats dont le nom est inscrit en gras et en italique ont été élus.

Seulement six de ces 27 candidats autochtones ont été élus : Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic), Bernard Cleary (Louis-Saint-Laurent), Paul DeVillers (Simcoe-Nord), Nancy Karetak-Lindell (Nunavut), Lawrence O'Brien (Labrador) et David Smith (Pontiac). Cinq de ces candidats ont été élus sous la bannière des libéraux, et un, sous celle du BQ. Les candidats autochtones des trois autres partis ont tous été défaits. Les circonscriptions des six candidats autochtones élus sont situées en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

Nombre de candidats par rapport à la proportion des Autochtones dans la population

Le tableau 2 présente le nombre de candidats autochtones par rapport au

nombre total de candidats soutenus par les cinq partis dans chaque province ou territoire, ainsi que le nombre de candidats autochtones qui serait « idéal », c'est-à-dire proportionnel à la population autochtone dans la province ou le territoire¹¹. Cette proportionnalité a été plus ou moins atteinte seulement en Alberta, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador. Les plus grandes disparités ont été constatées au Nunavut, en Colombie-Britannique et au Manitoba.

Répartition hommes-femmes par parti politique

Le tableau 3 montre la répartition hommes-femmes des candidats autochtones par parti politique. Il indique également le nombre total

Photo : Wayne Braunt



Élections Canada s'est efforcé de rendre le processus électoral fédéral plus accueillant aux Autochtones et de les inciter à y participer. Pour ce faire, il a notamment mené des initiatives d'inscription ciblées, par exemple dans ce centre d'amitié autochtone.

Tableau 1
Candidats autochtones, par circonscription et parti politique*

Circonscription	Libéraux	N.P.D.	Verts	Conservateurs	BQ
Kelowna		Starleigh Grass			
Skeena-Bulkley Valley	Miles Richardson				
Athabasca		Robert Cree	Ian Hopfe		
Calgary-Ouest		Tim Patterson			
Macleod	Chris Shade				
Westlock-St. Paul	Joe Dion				
Wild Rose		Jeff Horvath			
Rivière Churchill	Al Ducharme	Earl Cook			
Saskatoon-Wanuskewin		Priscilla Settee			
Yorkton-Melville	Ted Quewezance				
Churchill	Ron Evans				
Winnipeg-Nord				Kris Stevenson	
Winnipeg-Sud				Rod Bruinooge	
Brant			Helen-Anne Embry		
Hamilton-Centre				Leon O'Connor	
Kenora			Carl Chaboyer		
Middlesex-Kent-Lambton		Kevin Blake			
Niagara-Ouest-Glanbrook		Dave Heatley			
Simcoe-Nord	Paul DeVillers				
Louis-Saint-Laurent					Bernard Cleary
Pontiac	David Smith				
Miramichi			Garry Sanipass		
Labrador	Lawrence O'Brien				
Western Arctic	Ethel Blondin-Andrew				
Nunavut	Nancy Karetak-Lindell				

*Les candidats dont le nom est inscrit en gras et en italique ont été élus.

Tableau 2
Candidats autochtones, par province ou territoire – élection générale de 2004

Province/territoire	Nombre total de candidats	Nombre de candidats autochtones	Nombre idéal de candidats autochtones	% de candidats autochtones	% d'autochtones dans la population
Colombie-Britannique	144	2	6	1,39	4,43
Alberta	112	6	6	5,36	5,35
Saskatchewan	56	4	8	7,14	13,61
Manitoba	56	3	8	5,36	13,64
Ontario	424	6	7	1,41	1,68
Québec	375	2	4	0,54	1,12
Nouveau-Brunswick	40	1	1	2,50	2,38
Nouvelle-Écosse	44	0	1	0	1,90
Île-du-Prince-Édouard	16	0	1	0	1,01
Terre-Neuve-et-Labrador	28	1	1	3,57	3,73
Yukon	4	0	1	0	23,28
Territoires du Nord-Ouest	4	1	2	25	50,96
Nunavut	4	1	3	25	85,22
Total	1 307	27	49	2,07	3,30

d'hommes et de femmes candidats de chaque parti.

Comme on l'a vu plus tôt, le ratio femmes-hommes est un peu plus élevé dans la population autochtone (51,2 % de femmes contre 48,8 % d'hommes) que dans la population canadienne totale (50,9 % de femmes contre 49,1 % d'hommes). En général, les femmes sont sous-représentées parmi les candidats¹². Ainsi, à l'élection de 2004, seulement 23,1 % de tous les candidats étaient des femmes. Cette sous-représentation est encore plus grande chez les candidats autochtones : à peine 18,5 % d'entre eux étaient des femmes à l'élection de 2004. Cependant, parmi les candidats autochtones, les femmes ont été élues dans une plus grande proportion. Sur les six candidats autochtones élus le 28 juin, deux sont des femmes (33,3 %), alors que, sur l'ensemble des candidats élus, 65 sont des femmes (21,1 %). Le petit nombre de

Tableau 3
Répartition hommes-femmes des candidats par parti politique

Parti	Femmes autochtones candidates	Total des femmes candidates	Hommes autochtones candidates	Total des hommes candidates	Total
BQ	0	19	1	56	75
Conservateurs	0	36	3	272	308
Verts	1	78	3	230	308
Libéraux	2	74	9	234	308
N.P.D.	2	96	6	212	308
Total	5	303	22	1 004	1 307

candidats autochtones élus interdit cependant de tirer des généralisations de ces résultats.

Le N.P.D. et le Parti Vert sont ceux au sein desquels les femmes autochtones sont le mieux représentées : 25 % des candidats autochtones de ces deux partis étaient des femmes. Ce n'est pas surprenant dans le cas du N.P.D. puisqu'il a dans l'ensemble soutenu une plus grande proportion de femmes candidates que les quatre autres partis. Pour ce qui est du Parti

Vert, le ratio hommes-femmes de ses candidats autochtones est approximativement le même que celui de l'ensemble de ses candidats. Les libéraux ont soutenu le même nombre de candidates autochtones que le N.P.D. et une de plus que les verts, mais leur ratio femmes-hommes autochtones est moins élevé que celui de ces deux partis (N.P.D., 1:3; verts, 1:3; libéraux, 1:4,5). Quant au BQ et aux conservateurs, ils n'ont soutenu aucune candidate autochtone.

Soutien obtenu par les candidats autochtones

Cinq des candidats autochtones élus l'ont été par une nette majorité (au moins cinq points de pourcentage de plus que le candidat arrivé deuxième), à la seule exception de Western Arctic où un dépouillement judiciaire a été demandé. Après la validation des résultats dans la circonscription, l'écart entre la candidate autochtone Ethel Blondin-Andrew et son plus proche rival était de 52 votes. Après un dépouillement judiciaire partiel, l'écart a augmenté à 53 votes. M^{me} Blondin-Andrew a donc remporté le siège¹³.

Le succès électoral a cependant échappé aux 21 autres candidats. On constate notamment que même si le N.P.D. a soutenu environ le même nombre de candidats autochtones que les libéraux, il n'a réussi à en faire élire aucun. De plus, aucun député autochtone n'a été élu en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard ou au Yukon. Cette situation est préoccupante, vu la

forte proportion d'Autochtones au Yukon, au Manitoba et en Saskatchewan, et, dans une moindre mesure, en Alberta et en Colombie-Britannique (voir tableau 2).

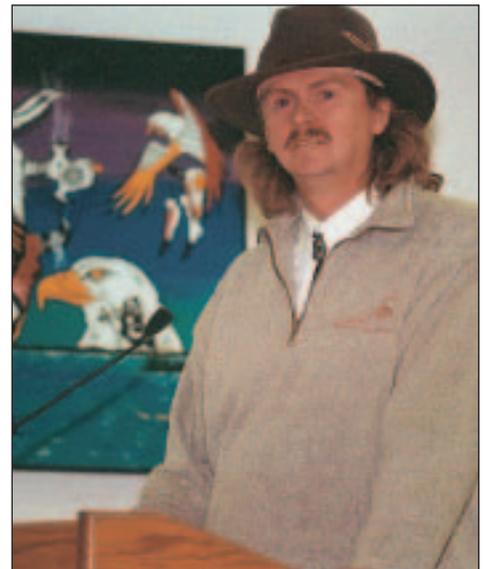
Or, si aucun député autochtone n'a été élu dans ces régions, ce n'est pas faute de candidats. Par exemple dans Rivière Churchill (Saskatchewan), où les Autochtones représentent environ 68 % de l'électorat¹⁴, trois candidats autochtones étaient en lice en 2004 : Earl Cook (N.P.D.), Al Ducharme (libéral) et Rick Laliberte (indépendant). C'est toutefois Jeremy Harrison, candidat conservateur non autochtone, qui a été élu avec une bonne avance¹⁵. De même, dans les 18 autres circonscriptions où des candidats autochtones ont été défaits, leur rival non autochtone élu a obtenu une nette pluralité des voix¹⁶.

À quoi attribuer la victoire des six candidats autochtones élus et la défaite des autres? Le succès d'un candidat dépend-il de la popularité de son parti? Un tel lien pourrait expliquer pourquoi tous les candidats autochtones élus à l'élection de 2004 provenaient

des rangs bloquistes et libéraux. Cependant, pourquoi dans ce cas les conservateurs, qui jouissaient d'une faveur croissante, n'ont-ils réussi à faire élire aucun candidat autochtone? Des considérations politiques ont peut-être joué en leur défaveur; plusieurs grandes organisations autochtones ont en effet appelé le Parti conservateur à clarifier ses positions sur les questions autochtones¹⁷.

Le succès dépend-il plutôt de la proportion d'électeurs autochtones dans la circonscription? En 2004, des candidats autochtones ont été élus dans des circonscriptions où la proportion de la population autochtone adulte variait de 1,51 % (Louis-Saint-Laurent) à 75,84 % (Nunavut) de l'électorat. Chose surprenante, une forte proportion d'électeurs autochtones ne se traduit pas nécessairement par un appui supérieur aux candidats autochtones. Par exemple, dans Athabasca, Churchill, Rivière Churchill et Kenora, la population autochtone représentait plus de 20 % de l'électorat, mais les candidats autochtones n'ont pas été élus¹⁸. Il semble donc que les électeurs

Photos : La Ronge Northerner (Scott Boyes)



Dans Rivière Churchill, une circonscription du Nord de la Saskatchewan, trois candidats autochtones se sont présentés : de gauche à droite, Earl Cook (N.P.D.), Al Ducharme (Parti libéral) et Rick Laliberte (indépendant).



Lors d'une conférence de presse à Ottawa, le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, Phil Fontaine, a encouragé les Autochtones à voter, estimant qu'ils sont assez nombreux pour influencer l'issue de l'élection dans 63 circonscriptions au Canada.

autochtones ne votent pas pour un candidat simplement parce qu'il est autochtone comme eux; le désir et la capacité de voter¹⁹, l'appartenance politique et les positions politiques sont d'autres facteurs probables de leur décision. Le succès d'un candidat

dépend aussi de ses antécédents, de son niveau d'éducation et de son expérience politique, ainsi que du profil démographique et historique de la circonscription. De nouvelles études devront être réalisées pour déterminer le rôle précis de chacun de ces facteurs sur le succès électoral des candidats autochtones.

Conclusion

À l'élection générale de 2004, les électeurs canadiens ont élu 6 candidats autochtones sur les 27 soutenus par les cinq principaux partis. Ce taux de succès de 22,22 % peut être vu de deux façons par les Autochtones. D'un côté, il représente un nombre record de députés autochtones à la Chambre des communes. De l'autre, ces députés occupent seulement 1,9 % des sièges à la Chambre des communes, alors que les Autochtones forment 3,3 % de la population canadienne. Cette disparité continue d'inquiéter, et plus de recherches devront être menées sur certains aspects encore mal explorés, tels que la participation des Autochtones aux scrutins et dans les partis politiques, notamment comme candidats. Je soutiens qu'une représentation équitable et concrète des

Autochtones passe par l'accroissement de leur participation électorale, de leur présence au sein des partis, du nombre de candidats autochtones et, enfin, du nombre de députés autochtones au Parlement. Ces objectifs constituent de grands défis à relever tant pour les responsables politiques que pour les Autochtones, mais plus ces derniers s'investiront dans les processus politiques, plus ils s'assureront une représentation satisfaisante au sein des institutions politiques du Canada. ✖

NOTES

1. Seule exception : on mentionne brièvement dans l'article Rick Laliberte, un Autochtone qui s'est présenté comme candidat indépendant dans Rivière Churchill.
2. Voir, par exemple, Drew Hayden Taylor, « How Native Is Native if You're Native? », et Bonita Lawrence, « Mixed-Race Urban Native People: Surviving a Legacy of Policies of Genocide », dans Ron Laliberte, *Expressions in Canadian Native Studies*, Saskatoon (Saskatchewan), University of Saskatchewan Extension Press, 2000.
3. « Peuples autochtones du Canada », Statistique Canada, www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Analytic/companion/abor/canada_f.cfm.
4. « Population ayant déclaré une identité autochtone, selon le groupe d'âge, par province et territoire (Recensement de 2001) », Statistique Canada, www.statcan.ca/francais/Pgdb/demo40c_f.htm.
5. « Âge et sexe, chiffres de 2001 pour les deux sexes, pour le Canada, les provinces et les territoires – Données intégrales (100 %) », www12.statcan.ca/francais/census01/products/highlight/AgeSex/Page.cfm?Lang=F&Geo=PR&View=1&Code=0&Table=1a&StartRec=1&Sort=2&B1=Counts&B2=Both.
6. Représentant du Bloc Québécois, communication personnelle, 22 juin 2004.
7. Représentant du Parti conservateur du Canada, communication personnelle, 22 juin 2004.
8. Représentant du Parti Vert du Canada, communication personnelle, 22 juin 2004.

9. Représentant du Nouveau Parti Démocratique, communication personnelle, 22 juin 2004.
10. « Paul Martin fait l'éloge de la culture autochtone », Parti libéral du Canada, www.liberal.ca/news_f.aspx?site=news&news=793.
11. L'idée que la proportion des candidats autochtones dans une province doit correspondre à la proportion d'Autochtones dans la population dérive d'un modèle de représentation appelé représentation numérique, selon lequel les « institutions parlementaires doivent être des microcosmes de l'électorat et partager avec lui les mêmes caractéristiques démographiques » (voir Keith Archer, Roger Gibbins, Rainer Knopff, Heather MacIvor et Leslie A. Pal, *Parameters of Power: Canada's Political Institutions*, 3^e éd., Canada, Thomson, 2002, p. 194). Il existe évidemment d'autres modèles de représentation, tels que le modèle partisan (où les députés représentent avant tout leur parti) et le modèle territorial (où ils représentent une région donnée). Dans les faits, les députés doivent concilier des exigences de représentation variées. S'il est difficile pour les Autochtones de faire élire à la Chambre des communes un nombre de députés proportionnel à leur population, c'est en grande partie parce qu'ils ne sont pas concentrés géographiquement. Pour une analyse des conséquences de cette absence de « masse critique », voir Kiera L. Ladner, « Désaffectation et nation : les facteurs de la participation électorale autochtone », *Perspectives électorales*, vol. 5, n^o 3, novembre 2003, p. 24-30.
12. Par exemple, voir Lisa Young, « Representation of Women in the Canadian Party System », dans William Cross, dir., *Political Parties, Representation, and Electoral Democracy in Canada*, Don Mills, Ontario, Oxford University Press, 2002.
13. « Interruption du dépouillement judiciaire dans la circonscription de Western Arctic », Élections Canada, www.elections.ca/content.asp?section=med&document=jul2004&dir=pre&lang=f&textonly=false.
14. « Profil des circonscriptions électorales fédérales (CEF) de 2001 », Statistique Canada, www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/fedprofile/SelectFED.cfm?R=FED03.
15. « Résultats validés de la 38^e élection générale du 28 juin 2004 », Élections Canada, www.elections.ca/content.asp?section=pas&document=index&dir=38e/resval&lang=f&textonly=false.
16. « Résultats validés de la 38^e élection générale du 28 juin 2004 », Élections Canada.
17. « Les chefs des Autochtones du Canada demandent à Stephen Harper d'expliquer ce qu'il pense des écrits offensants de Tom Flanagan, président de la campagne du Parti conservateur du Canada », Assemblée des Premières Nations, www.afn.ca/frenchweb/french/Communiqués%20de%20presse%20&%20Speeches/7%20juin%2004.htm.
18. « Profil des circonscriptions électorales fédérales (CEF) de 2001 », Statistique Canada.
19. Par exemple, voir Élections Canada, *Perspectives électorales*, vol. 5, n^o 3, novembre 2003.

Table ronde sur
les jeunes Autochtones
et le processus
électoral fédéral



Table ronde sur les jeunes Autochtones et le processus électoral fédéral

Le 17 janvier 2004, Élections Canada a organisé, en partenariat avec le Canadian Centre for Indigenous Research, Culture, Language and Education (CIRCLE), une table ronde sur les jeunes Autochtones et le processus électoral fédéral, à l'Université Carleton, à Ottawa. La majorité des 27 participants était constituée de jeunes Autochtones, dont la plupart représentaient une des associations autochtones nationales.

Séance d'ouverture

La table ronde a débuté par une prière de Gordon Williams, un aîné de la Première nation de Peguis.

John Medicine Horse Kelly, codirecteur de CIRCLE et coprésident de la table ronde, a fait observer que cette initiative montre que la question de la participation électorale des Autochtones obtient l'attention qu'elle mérite. Val Courchene, fondatrice des conférences Dreamcatcher pour les jeunes Autochtones et coprésidente de la table ronde, a déclaré qu'elle était honorée de prendre part à cette activité.

Le directeur général des élections du Canada, Jean-Pierre Kingsley, a fait une allocution d'ouverture informelle. Il a mentionné que les recherches existantes indiquent que, malgré les enjeux considérables que, selon lui, les élections présentent pour les Autochtones, les taux de participation de ces derniers aux scrutins fédéraux sont plus faibles que ceux de la population dans son ensemble. Dans ce contexte, il a signalé que les taux de participation lors des référendums parrainés par les Cris et les Inuits dans le Nord du Québec avant le référendum sur la souveraineté du Québec de 1995 étaient assez élevés. Il a ajouté que, si les jeunes

Autochtones participaient en grand nombre, les représentants élus les écouterait. Monsieur Kingsley a aussi expliqué qu'Élections Canada a élaboré plusieurs programmes visant à améliorer l'accessibilité du processus électoral aux Autochtones, et que certaines améliorations seraient en place pour la prochaine élection générale fédérale. Cependant, un effort à plus long terme est requis, en collaboration avec les communautés autochtones, surtout en ce qui concerne l'éducation sur le processus électoral.

Exposés sur les Autochtones et la participation électorale

Kiera Ladner, du département de science politique de l'Université de Western Ontario, a discuté des raisons pour lesquelles un nombre important d'Autochtones ne votent pas aux élections fédérales. Elle a révélé qu'elle n'avait pas voté par le passé en raison de son interprétation des traités et de sa conviction d'appartenir à une nation qui « relève du Canada par défaut ». À son avis, pour certains jeunes Autochtones, voter aux élections fédérales équivaldrait à collaborer avec une « nation étrangère ». Elle a toutefois ajouté qu'un grand nombre d'Autochtones ne partagent pas ce point de vue. Elle n'a pas proposé de réponse précise à ces positions divergentes, mais a indiqué qu'un processus de dialogue était nécessaire à l'accroissement de la participation autochtone.

L'exposé suivant a été présenté par Jaime Koebel, ancienne présidente du Conseil des jeunes Autochtones de l'Association nationale des centres d'amitié, et étudiante à la maîtrise à l'Université Carleton. Elle a fait remarquer que, compte tenu d'événements historiques tels que le refus

d'accorder à certains membres des Premières nations le droit de vote aux élections fédérales jusqu'en 1960, il n'est pas surprenant que des jeunes Autochtones ne votent pas. Cependant, ceci ne veut pas dire qu'ils sont indifférents aux autres activités politiques. Elle a dit qu'elle votait chaque fois qu'elle estime que ce geste peut faire une différence. Elle a indiqué que les jeunes Autochtones forment une collectivité qui s'accroît rapidement et que, par conséquent, ils ont beaucoup de pouvoir. Elle a énuméré un certain nombre de changements constatés au sein de l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) depuis le milieu des années 1980, et elle a ajouté que les jeunes représentent maintenant le tiers des votes à l'assemblée de l'ANCA. En guise de conclusion, elle a déclaré aux participants que « [leurs] idées [pouvaient] générer des changements profitables ».

Groupes de discussion

À la suite des séances initiales, les participants se sont divisés en deux groupes de discussion et ont abordé les questions suivantes :

1. Obstacles au vote des jeunes

Autochtones : Quels facteurs découragent les jeunes Autochtones de voter lors des élections fédérales? Qu'est-ce qu'Élections Canada et les communautés autochtones peuvent faire pour réduire ces obstacles?

2. Pourquoi les jeunes Autochtones devraient-ils voter? Qu'est-ce qu'Élections Canada et les communautés autochtones peuvent faire pour favoriser la compréhension du processus électoral fédéral chez les jeunes Autochtones et l'intérêt de ceux-ci à son égard?

Photo : John Medicine Horse Kelly



Le directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley, et les participants à la table ronde sur les jeunes Autochtones et le processus électoral fédéral.

À la suite de ces discussions, les participants se sont réunis de nouveau pour écouter le compte rendu des observations et des suggestions de chaque groupe. Les points présentés ci-dessous, tirés des comptes rendus des deux groupes, ont été regroupés en fonction de certains thèmes.

Obstacles au vote des jeunes Autochtones

Les participants ont cerné plusieurs raisons en vue d'expliquer pourquoi une proportion importante de jeunes Autochtones ne votent pas lors des élections fédérales.

Relations avec le gouvernement fédéral et les partis politiques :

- Le droit de voter aux élections fédérales n'a été accordé à tous les Autochtones qu'en 1960. Pour certains, c'est une époque encore récente. Pour d'autres, cette époque n'est pas un souvenir personnel, mais on leur a appris qu'il y avait eu injustice.
- Des expériences négatives avec le gouvernement fédéral par le passé, qui se sont traduites par de la colère et une désaffection à l'égard des institutions fédérales.

- Un manque de confiance envers les partis politiques et les représentants élus.
- Pour certains, une dénégation de la citoyenneté canadienne.
- Marginalisation des Autochtones, notamment sur le plan socio-économique.

Éducation et information sur le processus électoral fédéral :

- Manque de compréhension du processus électoral fédéral – non seulement parmi les jeunes, mais aussi au sein des communautés autochtones (p. ex. chefs, conseils de bande, etc.).
- Manque d'éducation des jeunes Autochtones sur le système électoral fédéral.
- Faible niveau d'instruction de certains jeunes Autochtones, ce qui nuit à leur compréhension de l'importance du vote.

Représentation au sein des partis politiques et du Parlement :

- Manque de représentation et de leadership autochtones au sein des partis politiques fédéraux et du Parlement.
- Les plates-formes des partis politiques accordent trop peu de place aux

enjeux qui concernent les Autochtones.

- Accès limité aux députés, aux partis politiques et au processus électoral en général.

La plupart des réponses à la question « pourquoi les jeunes Autochtones doivent-ils voter? » tombaient dans l'une ou l'autre de deux catégories. Un certain nombre de participants étaient d'avis que les jeunes Autochtones devraient voter parce que le gouvernement fédéral prend des décisions qui ont une incidence sur la qualité de vie de leur famille et de leur communauté. D'autres participants estimaient que les jeunes Autochtones ne devraient pas voter parce qu'ils ne font pas confiance au gouvernement fédéral. Ces participants ont ajouté que la meilleure façon pour les jeunes Autochtones d'influencer le gouvernement consiste à s'investir au sein de leurs propres organisations; à leur tour, celles-ci peuvent obtenir des résultats tangibles en exerçant des pressions politiques sur les députés et le gouvernement.

Mesures que pourraient prendre Élections Canada et les communautés autochtones

Présence et participation au sein des communautés autochtones :

- Élections Canada devrait être plus présent et visible au sein des communautés autochtones, en tenant compte de leur diversité, notamment lors d'importants événements autochtones (p. ex. Journée nationale des Autochtones), et devrait organiser des tables rondes comme celle-ci dans les écoles.
- Élections Canada devrait augmenter le nombre de ses partenariats avec diverses organisations autochtones aux échelles nationale et locale.

Éducation et information sur le processus électoral :

- Les jeunes Autochtones devraient recevoir davantage d'éducation et d'information sur le processus électoral, et pas seulement lors de la période électorale. Il a été suggéré qu'Élections Canada établisse des bureaux régionaux de relations avec les jeunes; le personnel pourrait, entre autres, aller dans les écoles et parler aux étudiants à propos du processus électoral.
- Certains participants ont signalé que les conseils et les comités de jeunes constituent le meilleur moyen d'atteindre les jeunes. Il a également été mentionné que les centres d'amitié pourraient aider à diffuser l'information sur le terrain.
- Un participant a proposé qu'on organise des élections simulées, par exemple dans les centres d'amitié.

Communications et publicité :

- Élections Canada devrait avoir davantage recours aux médias et aux publications autochtones des organisations nationales.
- Des messages de personnalités connues (p. ex. Jordin Tootoo, Tina Keeper) devraient être inclus dans les campagnes publicitaires.
- Une liste de correspondance devrait être établie entre Élections Canada et les organisations de jeunes Autochtones pour permettre à ces dernières de distribuer du matériel dans leur région.

Partis politiques :

- Certains participants ont déclaré qu'il incombe aux partis politiques de joindre

les jeunes Autochtones et d'établir des relations de confiance avec eux. Un participant a suggéré qu'un budget soit alloué aux partis politiques pour les activités visant à éduquer les jeunes sur le vote.

Accessibilité :

- Installer des bureaux de scrutin dans les bureaux des conseils de bande situés dans les réserves, dans les centres d'amitié, ainsi que dans les bureaux des organisations provinciales et territoriales.
- Embaucher des membres de la communauté pour faire du porte-à-porte – p. ex. pour la révision ciblée.

La représentation parlementaire et le système électoral :

- Un participant a signalé qu'Élections Canada devrait entreprendre des recherches sur les systèmes et les processus électoraux des pays qui garantissent la représentation des groupes minoritaires.
- Certains participants ont dit qu'il est nécessaire d'envisager une réforme constitutionnelle pour établir une nouvelle relation entre les Autochtones et les institutions fédérales. À plusieurs reprises, des

Photo : John Medicine Horse Kelly



Des participants à la table ronde sur les jeunes Autochtones et le processus électoral fédéral font un compte rendu de leur discussion en groupe.

participants ont parlé favorablement du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones.

- Un participant a suggéré de modifier les règles du processus de redécoupage de manière à inclure explicitement la population autochtone dans le concept de « communauté d'intérêts ».

Communautés autochtones :

- Certains participants ont souligné qu'il est important que les organisations autochtones nationales et les autres organisations travaillent ensemble à renforcer leurs relations.

Autres :

- Avec l'aide du gouvernement, entre autres, sensibiliser aux conséquences des conditions socio-économiques et des diverses politiques publiques sur l'intérêt qu'ont les Autochtones à voter.
- Établir avec les Autochtones des relations fondées sur la confiance et le respect.

Discussion finale

Au cours de la dernière séance de la table ronde, chaque participant a été invité à dire ce qu'il avait appris durant la journée et à formuler des suggestions particulières.

Une participante a fait observer que, pour mieux comprendre les obstacles au vote, il serait important de rencontrer les jeunes Autochtones sur le terrain. Elle a ajouté qu'il était important d'expliquer au gouvernement qu'il existe des obstacles extérieurs au processus électoral qui découragent les jeunes Autochtones de voter.

Un participant a fait remarquer qu'on considère comme fondement de la démocratie le droit des personnes de

choisir leur propre destinée et que le choix de ne pas voter constitue un exercice des droits démocratiques.

Selon un autre participant, la décision de voter ou non est un choix personnel, mais il est important de rendre le système accessible et de donner la possibilité de voter à tous ceux qui le désirent.

Une des participantes a précisé que le vote n'est pas la seule façon de susciter des changements politiques. Elle a souligné l'importance du travail au sein des associations autochtones, qui peuvent faire une différence grâce à leurs pressions politiques et autres efforts.

Plusieurs participants ont dit qu'ils étaient heureux qu'Élections Canada ait créé cette occasion de réunir des jeunes Autochtones et de les écouter. Un des participants a exprimé le souhait qu'Élections Canada poursuive le dialogue.

Madame Courchene a indiqué qu'elle avait tiré deux conclusions des discussions de la table ronde : 1) l'importance de l'éducation; 2) la nécessité de se réunir et d'amorcer le processus de guérison, afin que les jeunes Autochtones puissent passer à une nouvelle étape.

Monsieur Kingsley a rappelé que les Autochtones du Canada ont le droit de vote, tout comme le reste de la population. À son avis, cette expression de l'égalité, le droit de vote, ne concerne pas seulement les personnes mais la société dans son ensemble. Il a affirmé qu'il considérait comme un enrichissement personnel l'apport de tous les participants, et que les activités telles que cette table ronde « ouvraient la porte à de vrais changements ».

Enfin, M. Williams a salué la « qualité et la vitalité » des jeunes qui étaient

présents. Il a affirmé que la discussion lui avait beaucoup appris et qu'il transmettrait ses nouvelles connaissances aux autres par l'enseignement. Dans une perspective tournée vers l'avenir, il a ajouté que « si le résultat est le même, la différence, c'est peut-être vous ». ✖

Forum national sur le vote des jeunes



Forum national sur le vote des jeunes



Les 30 et 31 octobre 2003, Élections Canada a tenu un Forum national sur le vote des jeunes à Calgary, en Alberta. Cet événement, le premier du genre au Canada, réunissait des représentants des jeunes et des leaders de divers autres secteurs pour discuter de mesures concrètes en vue de favoriser la participation électorale des jeunes. En tout, 48 participants, dont 27 représentants des jeunes, ont pris part au forum.

Le programme comprenait des exposés de représentants d'organismes de jeunes, des discussions en petits groupes et en plénière, ainsi que des périodes de questions et de commentaires. Sauf les discussions en petits groupes, toutes les activités de la rencontre ont été filmées et elles ont été diffusées par La chaîne politique du Canada (CPAC) le 28 novembre 2003.

Le forum a été inauguré dans la soirée du 30 octobre par ses coprésidents : Dominique Anglade, gestionnaire principale à Nortel Networks, et Phillip Haid, directeur principal des comptes et directeur d'expansion des entreprises à Manifest



Photo : Élections Canada

Le forum a été coprésidé par Dominique Anglade, gestionnaire principale à Nortel Networks, et Phillip Haid, directeur principal des comptes à Manifest Communications.

Communications. Mme Anglade a incité les participants à s'impliquer et à chercher des moyens de convaincre le plus de jeunes Canadiens possible à voter. M. Haid a dit espérer qu'avec le soutien des participants, le forum susciterait « encore plus d'efforts dans les mois et les années à venir ».

Exposés

Le directeur général des élections du Canada, Jean-Pierre Kingsley, a ensuite présenté son discours-programme. Il a félicité les participants de leur engagement à accroître la participation civique des jeunes Canadiens et a dit avoir hâte d'entendre leurs suggestions sur les moyens de les encourager à exercer leurs droits démocratiques. « L'avenir de la démocratie appartient aux jeunes, a-t-il déclaré. J'espère que vous considèrerez ce forum national, non pas comme une fin en soi, mais comme le point de départ d'une revitalisation du processus démocratique au Canada. » Il a ajouté qu'il fallait déployer des efforts concertés à la fois pour la prochaine élection et pour un avenir plus lointain, mais qu'Élections Canada ne pouvait pas régler le problème seul. « Nous avons besoin de l'aide concertée d'autres entités – partis politiques, organisations de la société civile, entreprises et médias. »

Le 31 octobre, plusieurs organismes actifs auprès des jeunes ont présenté des exposés sur leurs activités pour promouvoir la participation des jeunes.

Paul Green, directeur de Blockheadz, a décrit les activités entourant la série de concerts Rush the Vote de son organisme. À travers des spectacles gratuits, Rush the Vote vise à « accroître la participation électorale et la conscientisation politique des jeunes Canadiens (18 à 30 ans) par l'art, la musique et l'éducation ». M. Green a présenté une vidéo des concerts organisés par Rush the Vote à Ottawa et Toronto



Au Forum national sur le vote des jeunes, le directeur général des élections du Canada, Jean-Pierre Kingsley, a donné un aperçu des initiatives prises par Élections Canada pour encourager la participation électorale chez les jeunes. M. Kingsley a aussi proposé la création d'un comité ou d'un conseil national en vue d'inciter les jeunes Canadiens à exercer leur droit de vote.

en soulignant leur efficacité pour établir une connexion avec les jeunes et pour expliquer le rôle du gouvernement dans leur vie, le fonctionnement du processus électoral et les façons d'y participer.

Juliana Torjek et Tamar Eylon ont parlé de leur travail avec la Youth Outreach Team (YOT) de Vancouver, qui fait partie de la Civic Youth Strategy (CYS). La CYS est une politique qui a été endossée par le conseil de la ville de Vancouver en 1995 dans le but que les jeunes aient leur place dans les affaires de la ville, pour leur donner une voix forte dans la prise de décision, pour qu'ils soient perçus comme une ressource locale pour la ville, et pour leur assurer un important réseau de soutien dans la ville. Tamar et Juliana ont souligné le rôle de la pauvreté et de l'inégalité comme facteurs décourageant la participation électorale et ont décrit la façon dont les programmes et les initiatives de la CYS « font appel au sentiment d'identité personnelle et collective des jeunes ». Selon elles, la faible participation électorale « peut être réglée uniquement par un effort coordonné et concerté

pour rétablir les politiques et les programmes qui favorisent l'égalité ».

Carle Bernier-Genest, président du Forum jeunesse de l'île de Montréal, a décrit les activités de son organisme pour promouvoir l'engagement civique et le vote chez les jeunes : diffusion d'information pendant les élections, promotion des jeunes candidats, élections simulées dans les écoles et activités diverses pour promouvoir et appuyer la participation des citoyens par son site Web, de la formation, des ateliers, des manuels et des conférences. M. Bernier-Genest a souligné l'importance de « politiser les jeunes » afin d'augmenter leur taux de participation électorale. Il a recommandé de renforcer l'éducation civique par l'enseignement et par l'exploration des valeurs de la coopération mutuelle et des institutions démocratiques.

Taylor Gunn, fondateur de Kids Voting Canada, a présenté l'initiative éducationnelle Scrutin des élèves 2003, tenue par son organisme pendant la récente élection provinciale en Ontario. En plus de fournir aux jeunes des activités d'éduca-

tion électorale et des occasions de parler aux candidats, Scrutin des élèves 2003 comportait un module d'élection simulée. M. Gunn a expliqué que le jour d'élection, quelque 350 000 élèves de 800 écoles de l'Ontario ont voté dans leur école pour un des candidats dans leur circonscription. Une fois les votes dépouillés, les résultats ont été diffusés en direct à la télévision nationale.

Tom Axworthy, directeur exécutif de la Fondation Historica, a mis l'accent sur l'importance de l'engagement et l'éducation civiques. À son avis, il faudrait des politiques publiques pour mobiliser les jeunes, et les partis politiques devraient jouer un plus grand rôle à cet égard. Il a décrit l'initiative InterJeunes de son organisme – un programme Web reliant 400 écoles du Canada et du monde entier – pour stimuler les discussions sur la démocratie et l'engagement civique.



Tom Axworthy, directeur exécutif de la Fondation Historica, a souligné l'importance de la participation civique des jeunes, et a appelé les partis politiques à s'investir davantage à cet égard.

Roger Gibbins, président de la Canada West Foundation, était le conférencier invité au déjeuner du 31 octobre. Il a utilisé l'analogie du « canari dans la mine » pour expliquer les causes de la récente baisse de participation électorale chez les jeunes. « Les jeunes



Paul Green (directeur de Blockheadz), présentateur au Forum national sur le vote des jeunes, parle des concerts Rush the Vote tenus par son organisme pour accroître la participation électorale et la sensibilisation politique des jeunes Canadiens par la musique. On voit aussi sur la photo d'autres présentateurs du forum – (de gauche à droite) Carle Bernier-Genest (président du Forum jeunesse de l'île de Montréal), Tamar Eylon et Julianna Torjek (Civic Youth Strategy de Vancouver) – et les coprésidents du forum.

Canadiens, a-t-il affirmé, par leur manque de participation, nous envoient un message sur la santé de la politique démocratique au Canada. » Selon lui, la culture politique canadienne porte le message clair et persistant que les élections comptent peu, que le Parlement n'est pas pertinent et que les politiques du pays sont surtout déterminées aujourd'hui par les tribunaux. Il a ajouté que l'absence d'un régime de partis concurrentiel et les distorsions du système électoral pouvaient également expliquer la faiblesse de la participation électorale. Tout en reconnaissant l'utilité des efforts pour stimuler la participation des jeunes, il a souligné la nécessité d'un débat plus large sur les moyens de revitaliser la démocratie canadienne.

Discussions en groupes

Au cours du forum, les participants ont pris part à deux séries de discussions en petits groupes. Des rapporteurs de chaque groupe ont présenté en plénière des propositions pour contrer la baisse du vote des jeunes à la prochaine élection fédérale et à plus long terme.

La partie suivante résume les propositions et suggestions des participants. L'ordre de présentation ne constitue pas une indication du niveau d'appui chez les participants au forum.

Actions potentielles d'Élections Canada et d'autres intervenants pour améliorer la participation des jeunes à la prochaine élection fédérale

Améliorer l'accessibilité du vote

- Amener l'élection aux jeunes en les sollicitant là où ils se trouvent – groupes jeunesse, universités, organisations sportives, cafés, spectacles, centres d'amitié autochtones



Les participants au forum se sont réunis en petits groupes afin de discuter des mesures à prendre pour améliorer de manière continue la participation électorale des jeunes.

- Bureaux de scrutin : dans des centres de jeunes, universités, cinémas
- Engager plus de jeunes comme personnel électoral le jour d'élection
- Expliquer et encourager une plus grande utilisation du vote par bulletin spécial et par anticipation
- Utiliser les technologies de l'information et des communications

Améliorer l'inscription des électeurs

- Simplifier les exigences de preuve d'identité pour l'inscription le jour d'élection
- Dépliants d'information sur l'inscription et les élections (possiblement insérés dans les sacs de magasin)
- Utiliser les technologies de l'information et des communications

Campagnes publicitaires d'Élections Canada

- Pas de culpabilisation dans les campagnes de publicité : être honnête et direct, et passionné plutôt que passif
- Blitz publicitaire pendant les deux derniers jours de la période électorale
- Encourager les jeunes à se renseigner auprès d'Élections Canada : site Web ou centre de renseignements
- Publier de l'information dans des journaux et des magazines destinés aux jeunes
- Financer les campagnes d'organismes des jeunes pour « sortir le vote » des jeunes
- Collaborer avec plusieurs agences de publicité pour créer une variété de concepts : encourager la créativité et la diversité
- Inviter des personnalités connues et des modèles de rôle à promouvoir le vote

Vue d'ensemble des leçons apprises

En plus des suggestions et des propositions avancées, le forum a permis de tirer certaines leçons plus générales, applicables à la fois en période électorale et non électorale.

1. « Venez à nous » – amener les élections là où les jeunes vivent, travaillent, étudient; rendre le vote accessible aux jeunes – ex. bureaux de scrutin sur les campus universitaires. Ne pas négliger les jeunes « de la rue » ou autrement marginalisés; garder à l'esprit que les jeunes ne font pas tous des études postsecondaires.

2. « Respectez la diversité des jeunes » – reconnaître que les jeunes ne forment pas un groupe homogène et que ce qui fonctionne pour un groupe peut ne pas fonctionner pour un autre; tenir compte des différences rurales/urbaines et des obstacles technologiques (ex. pas d'accès ou accès restreint à Internet).

3. « Parlez le langage des jeunes » – éviter d'être bureaucratique ou, pire encore, condescendant; utiliser plusieurs médias (y compris des spectacles et d'autres activités) et des porte-parole qui ont de l'influence chez les jeunes, notamment les dirigeants de leurs propres organismes.

4. « Collaborez avec des organisations proches des jeunes » – ex. les centres d'amitié autochtones, qui sont un bon moyen de joindre les jeunes Autochtones, surtout ceux vivant en milieu urbain.

5. « Ne parlez pas aux jeunes uniquement pendant les élections » – promouvoir les élections de façon continue, notamment par l'éducation civique et les activités parrainées par des groupes communautaires.

Actions continues potentielles pour favoriser la participation électorale des jeunes

Éducation civique

- Commencer l'éducation civique plus tôt
- Formation accrue pour les personnes qui enseignent l'éducation civique
- Collaborer avec les ministères de l'Éducation provinciaux pour améliorer les programmes d'éducation civique
- Élections Canada devrait fournir de l'information électorale et des exemplaires de matériel
- Souligner l'importance historique du droit de vote (référence à la publication d'Élections Canada *L'histoire du vote au Canada*)
- Soutenir les élections simulées pour développer « l'habitude de participer » – ex. Kids Voting Canada
- Obtenir la participation de leaders, éducateurs et politiciens locaux
- Personnaliser les enjeux – leur donner un sens concret pour les étudiants

Recherche et politiques

- Faisabilité du vote en ligne
- Incidence d'un abaissement de l'âge électoral
- Recherches supplémentaires sur le déclin de la participation des jeunes

Donner une valeur spéciale au jour d'élection

- Envisager de faire du jour d'élection une fête nationale
- Organiser des spectacles après la fermeture des bureaux de scrutin

Rayonnement auprès des jeunes

- Il est important de rejoindre les jeunes entre les élections
- Agir à l'échelle locale – activités dans les écoles, implication des dirigeants locaux (pas seulement des politiciens), encourager la coopération locale et la participation des jeunes aux conseils de direction de divers organismes
- Travailler avec des porte-parole respectés des jeunes – ex. musiciens, athlètes
- Promouvoir la discussion sur des questions pertinentes

- Prendre des risques, innover
- Tirer profit des programmes jeunesse qui ont fait leurs preuves

Utilisation accrue de la technologie

- Améliorer le site Web d'Élections Canada
- Créer plus de liens entre le site Web d'Élections Canada et d'autres sites pour jeunes
- Messages textuels d'Élections Canada pour promouvoir le vote et l'inscription
- Salons de clavardage sur des questions électorales

Publicité

- Faire de la publicité entre les élections
- Changer le message : au lieu de parler de « devoir » ou de « responsabilité », mettre l'accent sur le poids politique des jeunes en tant que groupe – une « façon de s'approprier le pouvoir » et d'exercer une influence
- Approche multimédia axée sur les nouvelles technologies – maximiser le potentiel du site Web d'Élections Canada

Nouveau comité ou conseil national pour promouvoir le vote des jeunes

- Nécessiterait une direction nationale
- Devrait être une ONG indépendante du gouvernement
- Serait utile pour promouvoir et « rassembler » les pratiques exemplaires et la recherche
- Pourrait coordonner l'éducation des jeunes électeurs et les programmes de rayonnement auprès des jeunes
- Une meilleure coordination des entités existantes serait une alternative à la création d'une nouvelle entité

Participation des jeunes Autochtones

- Installer plus de bureaux de scrutin dans les réserves
- Diffuser l'information par les centres d'amitié autochtones
- Promouvoir le vote par les réseaux de radiodiffusion et les publications autochtones
- Profiter de la Journée nationale des Autochtones, des pow-wow et des assemblées pour joindre plus de jeunes Autochtones – ex. kiosques d'information
- Ajouter sur le site Web d'Élections Canada des liens vers des sites Web autochtones
- Encourager les jeunes Autochtones à se porter candidats et à travailler comme personnel électoral
- Favoriser et utiliser les relations entre les aînés et les jeunes
- Inciter les organisations autochtones à lancer des initiatives pour « sortir le vote »
- Tenir compte des coutumes autochtones

Rôles des divers acteurs

- Les partis politiques doivent en faire plus pour rejoindre les jeunes électeurs : utiliser les caucus jeunesse

comme outils de rayonnement; consacrer à des activités d'éducation des jeunes une partie du financement public annuel qu'ils recevront grâce au projet de loi C-24

- Le Parlement devrait réserver du temps pour discuter de questions touchant les jeunes
- Les débats des courses à la direction devraient aborder les enjeux touchant les jeunes
- Favoriser la tenue d'assemblées avec les candidats visant un auditoire plus jeune
- Les fondations et les entreprises devraient jouer un rôle plus important

Autres questions importantes

- Manque de confiance envers les leaders politiques
- Perception que les votes sont gaspillés dans le système électoral actuel
- Potentiel des mesures de démocratie directe pour encourager la participation

Dans son mot de la fin, le directeur général des élections a souligné que la participation de chacun comptait dans cet effort. M. Kingsley a évoqué la nécessité de joindre les jeunes dans leur milieu et avec leurs moyens en tout temps : avant, pendant et après une élection. Il a indiqué que la création d'un comité ou d'un conseil national serait envisagée à plus long terme. Enfin, il a assuré qu'Élections Canada donnerait suite aux diverses propositions et suggestions des participants et qu'il diffuserait largement les messages entendus, y compris auprès du Parlement. ❧

Leonard Marchand :
le premier Indien inscrit
à être élu au
Parlement du Canada

Leonard Marchand

le premier Indien inscrit à être élu au Parlement du Canada

WAYNE BROWN

RÉDACTEUR, PERSPECTIVES ÉLECTORALES,
ÉLECTIONS CANADA

En 1968, Leonard Marchand devenait le premier Indien inscrit à se faire élire à la Chambre des communes du Canada, à titre de député libéral dans la circonscription de Kamloops–Cariboo, en Colombie-Britannique. À cette époque, au Canada, très peu d'Autochtones se lançaient en politique ou occupaient des postes de fonctionnaire et ce, quel que soit le palier de gouvernement. Jusqu'en 1960, les Indiens inscrits n'étaient même pas autorisés à voter à une élection fédérale, à moins de renoncer au droit d'être inscrits aux fins de la *Loi sur les Indiens*, aux droits conférés par traités et au droit statutaire à l'exemption des taxes foncières. Leonard Marchand, alors âgé de 34 ans, avait défait un conservateur bien connu, qui détenait le siège convoité au Parlement depuis 23 ans. Marchand allait également devenir le premier Canadien d'origine autochtone à occuper un poste au cabinet fédéral. En 1984, il était nommé au Sénat du Canada.



Leonard Marchand, en compagnie de son épouse Donna, de leur fils Leonard Stephen Jr. et de leur fille Lori Anne, lorsqu'il a prêté serment comme député pour la première fois, en juillet 1968.

Les débuts de Leonard Marchand

Leonard Marchand est né à Vernon, en Colombie-Britannique, en 1933. Membre de la Bande indienne d'Okanagan, il a fréquenté, de la première à la huitième années, la Okanagan Indian Day School de Six-Mile Creek, une école d'une seule pièce accueillant seulement 25 élèves. Il a été le premier Indien inscrit à faire ses études secondaires à l'école publique de Vernon et à y obtenir son diplôme. « L'agent des Indiens de l'époque m'avait inscrit dans un programme agricole professionnel sans débouchés, mais les gens ont découvert en cours de route que je n'étais pas bête », dit Marchand. Encouragé à poursuivre ses études par des éducateurs locaux, il a pris une année de plus pour terminer sa formation générale. Il a ensuite fréquenté l'université de la Colombie-Britannique, où seulement deux ou trois autres étudiants autochtones étaient inscrits, et a obtenu un baccalauréat ès sciences en agriculture en 1959. En 1960, il a épousé Donna Isabelle Parr, de North Bay (Ontario), avec qui il a eu deux enfants, Lori Anne et Leonard Stephen Jr. Il a obtenu un autre diplôme en 1964, soit une maîtrise en foresterie de l'université de l'Idaho. Spécialisé en gestion des pâturages, il a travaillé comme scientifique en recherche agricole à la station de Kamloops pendant la première moitié des années 1960.

Première expérience à Ottawa

Leonard Marchand a joué un rôle actif au sein de La Fraternité des Indiens du Canada. Des membres de la Fraternité l'ont encouragé à aller à Ottawa afin de promouvoir les opinions du mouvement auprès des politiciens. C'est principalement pour cette raison qu'il s'est rendu à Ottawa, où il est devenu le premier adjoint politique de descendance autochtone à travailler pour un ministre fédéral. Vers la fin des années 1960, il a travaillé pour l'un des

LES DROITS CONFÉRÉS PAR TRAITÉS L'EMPORTENT SUR LE DROIT DE VOTE

Les barrières qui empêchaient les Indiens inscrits de voter ont été éliminées très tard dans l'histoire du Canada. C'est seulement en 1960 que le Parlement a adopté la nouvelle *Loi électorale du Canada*, qui affirmait le suffrage à tous les adultes canadiens d'origine autochtone sans aucune restriction. Les femmes, l'autre grand groupe à avoir été privé de ce droit au Canada, votaient depuis déjà quarante ans.

Dans la plupart des régions du Canada, les Indiens inscrits pouvaient voter depuis la Confédération, à condition qu'ils renoncent aux droits leur ayant été conférés par traités ainsi qu'à leur statut d'Indien en recourant à la disposition d'« émancipation » prévue dans la *Loi sur les Indiens*. Naturellement, très peu d'Indiens étaient prêts à respecter ces conditions. Les Métis n'étaient pas visés par l'interdiction de voter; peu d'entre eux étaient soumis à des traités, de sorte qu'aucun droit particulier ni motif ne justifiait leur exclusion. Les Inuits n'étaient pas non plus privés de leur droit de vote, sauf de 1934 à 1950. La plupart d'entre eux ont habité dans des régions isolées pendant une bonne partie du 20^e siècle et, comme aucun effort n'a été fourni pour leur permettre de voter, ils n'avaient aucun recours pour exercer leur droit.

Les Autochtones ont établi des groupements sociaux solides et des systèmes de gouvernement complexes bien avant leurs premiers contacts avec les Européens. Par conséquent, nombre d'entre eux voyaient d'un mauvais œil les propositions d'émancipation du 19^e siècle, et ce, pour au moins deux raisons : premièrement, elles mettaient un terme à la reconnaissance des peuples autochtones en tant que nations distinctes ou peuples distincts – assurée par les traités signés avec la France, la Grande-Bretagne et, plus tard, le Canada – et marquaient le début de leur assimilation dans une société non autochtone.

Deuxièmement, le fait de voter aux élections canadiennes supposait une participation à un système de gouvernement étranger aux traditions, conventions et pratiques de gouvernance de beaucoup d'Autochtones. De plus, la participation électorale s'avérait essentiellement redondante : les Canadiens d'origine autochtone avaient déjà leurs propres systèmes électoraux et gouvernementaux.

Bref, les Autochtones n'étaient guère tentés de voter si cela signifiait le rejet de leur identité individuelle et collective. Ainsi, jusqu'à ce que le gouvernement du Canada accorde le plein suffrage aux Indiens inscrits, rien n'indique qu'ils en ont voulu, ni qu'ils ont fait en sorte de l'obtenir.

LA RECONNAISSANCE APRÈS LA GUERRE

Bon nombre d'Autochtones ont servi avec distinction dans les Forces canadiennes durant la Deuxième Guerre mondiale, ce qui, entre autres facteurs, a amené beaucoup de Canadiens à prendre conscience qu'il était grand temps pour tous les Autochtones de jouir de tous leurs droits civiques. En 1948, un comité parlementaire a recommandé l'octroi du droit de vote aux Canadiens d'origine autochtone.

Finalement, le 10 mars 1960, à la suite d'un débat qui a pratiquement fait l'unanimité à la Chambre des communes, les Indiens inscrits ont obtenu le droit de vote sans avoir à renoncer à aucun des droits leur ayant été conférés par traités. Deux ans plus tôt, le premier ministre de l'époque, John Diefenbaker, avait nommé James Gladstone au Sénat, faisant de lui le premier sénateur d'origine autochtone.



Leonard Marchand et Pierre Trudeau devant la foule lors du grand rassemblement libéral qui a eu lieu le 3 juin 1968 à Kamloops, en Colombie-Britannique. Le premier ministre était venu appuyer M. Marchand dans sa première campagne électorale.

deux ministres de la Colombie-Britannique auquel il allait s'associer, c'est-à-dire Arthur Laing, ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord.

Lorsque Pierre Trudeau a annoncé à la Chambre des communes qu'il déclenchait l'élection de 1968, Marchand était assis dans la tribune. Il croyait que cette élection mettait un terme à son travail dans la capitale. Il pensait retourner chez lui et poursuivre une carrière de chercheur scientifique. Cependant, comme il l'a expliqué, des amis du Parti libéral ont commencé à lui téléphoner et à lui envoyer des télégrammes; ils voulaient un nouveau candidat, un jeune candidat, dans la circonscription de Kamloops-Cariboo. Ils voulaient Leonard Marchand.

L'élection de 1968

« Qui? Moi! Je ne peux pas battre Davie Fulton », ont été les premiers mots de Leonard Marchand. Fulton, qui détenait le siège de la circonscription depuis plus de deux décennies, avait été ministre de la Justice sous Diefenbaker et avait même été candidat à la

direction du Parti conservateur. Marchand s'est rendu à Kamloops pour prendre part à un café-causerie et a été ébahi de constater que près de 300 personnes cherchaient un nouveau candidat. « C'était incroyable de voir le nombre de personnes dans ce groupe qui voulaient que je me présente. »

Marchand a donc entrepris de se faire élire chez les libéraux. Il se mesurait à deux autres candidats bien en vue, mais ils se sont tous deux retirés de la course et Marchand a été élu par acclamation. Puis, le 3 juin 1968, la « Trudeau manie » s'est emparée de la ville. Neuf mille personnes, près du tiers des résidents de Kamloops, sont allés voir et entendre Pierre Trudeau. Marchand a remporté la victoire dans la circonscription par plus de 3 000 votes. Il pense qu'il aurait pu se faire élire au Parlement sans aide, mais la visite de Trudeau a certainement contribué à sa victoire. Il se rappelle à quel point John

Diefenbaker était surpris qu'il ait réussi à se faire élire si peu de temps après que les Indiens inscrits aient obtenu le droit de vote.

Au Parlement

« On m'a bien traité en tant que parlementaire, mais j'ai subi quelques attaques mesquines et blessantes de la part des miens », se rappelle Leonard Marchand. Lors de son baptême d'orateur à la Chambre des communes, un discours historique, il a eu l'honneur de prendre la parole juste après l'adresse en réponse au discours du Trône. Il a été secrétaire

parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord de l'époque, Jean Chrétien. Marchand se rappelle avoir été invité avec M. Chrétien chez le premier ministre Trudeau, au 24, promenade Sussex; il en avait profité pour aider à convaincre le premier ministre d'entamer des revendications territoriales au nom des Premières nations. « Si je n'avais pas été élu au Parlement, je n'aurais pas pu faire ça », dit Marchand. L'une de ses plus grandes réalisations a été



Ils voulaient
un nouveau
candidat, un jeune
candidat, dans la
circonscription de
Kamloops-Cariboo.

d'aider à élaborer des politiques fédérales autorisant les Indiens inscrits à négocier des compensations pour les droits autochtones perdus.

Marchand a été réélu à deux reprises, soit en 1972 et en 1974. Des libéraux de la Colombie-Britannique qui avaient été élus pour la première fois en 1968, il a été le seul à conserver son siège à l'élection de 1974. En 1976, Trudeau a nommé Marchand ministre d'État de son cabinet (Petites entreprises). Premier Canadien d'origine autochtone à occuper un poste de ce niveau, Marchand se moquait bien qu'on puisse penser qu'il l'avait

obtenu grâce à ses origines. « Si M. Trudeau avait voulu faire de moi un symbole, il l'aurait fait il y a bien longtemps », a répondu le nouveau ministre en entrevue.

Marchand a perdu son siège lorsque Joe Clark et les progressistes-conservateurs ont pris le pouvoir en 1979. Il attribue sa défaite au mouvement anti-Trudeau, à sa propre position sur le contrôle des armes à feu ainsi qu'au fait d'avoir voté en faveur de l'abolition de la peine de mort. À l'élection de 1980, il a choisi de ne pas se représenter. Sa femme ne souhaitait pas le voir briguer les suffrages de nouveau, et il avait désormais des adolescents à sa charge. Pendant cinq ans, Marchand a occupé le poste d'administrateur des bandes indiennes de la vallée de la Nicola.

Sénateur Marchand

En juin 1984, Leonard Marchand a été nommé de nouveau par le premier ministre Trudeau, cette fois-ci au Sénat du Canada, et est devenu la cinquième personne d'origine autochtone à y siéger. Au moment de lui proposer la fonction, Pierre Trudeau l'a prié de l'excuser d'avoir mis tant de temps à lui faire une offre. Le lendemain, il annonçait sa nomination. Marchand a contribué à la mise sur pied du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones et en a assuré la présidence. Selon lui, sa plus grande réalisation au Sénat liée aux Canadiens autochtones a été la production d'un rapport sur les vétérans autochtones, dans lequel il recommandait l'établissement d'un fonds fiduciaire de bourses d'études en leur nom. Plusieurs centaines d'étudiants en ont profité jusqu'à présent. Comme bon nombre de ses années au Sénat ont été passées dans le camp de l'opposition, Marchand s'est senti très limité dans ce qu'il pouvait accomplir.

La réforme électorale chez les Autochtones

Lorsque Marchand était sénateur, la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis lui a demandé de

mener une série de consultations auprès des Autochtones sur le concept des circonscriptions électorales autochtones. Il s'est entretenu avec des chefs nationaux et régionaux et a découvert qu'ils étaient en faveur du concept. Le sénateur Marchand a ensuite présidé le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, composé de trois députés siégeant au Parlement et d'un ancien député. Les consultations du Comité s'appuyaient sur une proposition voulant que les circonscriptions autochtones respectent les limites provinciales, mais qu'elles recourent un certain nombre ou l'ensemble des circonscriptions électorales d'une province. Les circonscriptions autochtones auraient ainsi constitué une partie du nombre total de sièges d'une province plutôt que de former un groupe distinct. Les électeurs autochtones auraient eu la possibilité de s'inscrire sur une liste électorale réservée aux Autochtones ou sur la liste habituelle. La proposition du Comité a recueilli le soutien général des chefs autochtones qui, pour la plupart, estimaient que cette solution viendrait appuyer l'objectif d'autonomie gouvernementale ainsi que d'autres objectifs politiques autochtones plutôt que d'y nuire.

La Commission royale a donc recommandé de modifier la *Loi électorale du Canada* de façon à permettre la création de circonscriptions autochtones, qui porteraient toutes un nom autochtone. En outre, pour faire du concept une réalité, elle proposait de permettre aux électeurs autochtones de s'inscrire sur une liste électorale provinciale leur étant réservée. Cependant, le Parlement n'a pas adopté les recommandations formulées en 1991, et Marchand en demeure à ce jour « extrêmement déçu ».

La retraite

Il y a deux ans, à l'âge de 64 ans, Marchand a démissionné de son poste au Sénat. Il aurait pu y demeurer pendant encore une autre décennie, mais il était fatigué des longs voyages en avion entre la Colombie-Britannique et

Ottawa, qu'il effectuait depuis 28 ans. Par ailleurs, il ne désirait pas conserver son siège au Sénat s'il ne pouvait pas s'y présenter régulièrement.

Lorsqu'il a pris sa retraite, ses collègues de la Chambre haute n'avaient que des éloges pour lui et son travail. Le sénateur Alasdair Graham, chef du gouvernement au Sénat, a dit : « Par sa présence sur la scène nationale ces trente dernières années, il a atteint les objectifs qu'il s'était fixés. Il a fait retentir la voix des Premières nations du Canada. » Un sénateur de la Colombie-Britannique, Gerry St. Germain, a ajouté : « Le sénateur Marchand avait une double responsabilité, c'est-à-dire représenter les résidents de la région de Kamloops, mais aussi les Canadiens autochtones de partout au pays. Honorables sénateurs, le sénateur Marchand s'est acquitté de cette responsabilité avec beaucoup de dignité, de fierté et d'humour. »

Leonard Marchand demeure un chef honoraire de la Bande indienne d'Okanagan. Au cours des dernières années, il a amassé des fonds pour faire construire un monument de guerre à la mémoire des Canadiens d'origine autochtone qui sont morts en combattant pour leur pays. Il estime que le taux de participation volontaire des Autochtones à la Première Guerre mondiale et à la Deuxième Guerre mondiale était supérieur à celui de tous les autres groupes au Canada et il espère qu'un jour un monument commémoratif sera érigé dans un parc près du Monument commémoratif de guerre du Canada à Ottawa.

L'an dernier, Leonard Marchand a reçu l'Ordre du Canada ainsi qu'un doctorat honorifique du Collège universitaire de Cariboo. Son autobiographie, rédigée en collaboration avec Matt Hughes, sera bientôt publiée par Caitlin Press à Prince George, en Colombie-Britannique. ❧